




Le PASS-FONCIER® L'accession en 2 temps




Vous souhaitez devenir propriétaire de votre résidence principale, le COVECOL vous propose le PASS-FONCIER

-  dans un premier temps, vous financez la construction de votre maison,
-  ensuite, vous financez l'achat de votre terrain, lorsque le prêt principal souscrit pour la construction est remboursé.


Avantages

-  bénéficiez :
 - d'un portage foncier à hauteur de 30 000 à 50 000 € selon les zones,
 - du Nouveau Prêt à Taux Zéro⁽¹⁾,
 - du Prêt à Taux Zéro Majoré⁽¹⁾,
 - d'un taux de TVA réduit à 5.5 %⁽¹⁾ sur le terrain et sur la construction.

Vous êtes

-  primo-accédant,
-  bénéficiaire d'une aide à l'accession à la propriété délivrée par une ou plusieurs collectivités locales,
-  vos revenus fiscaux sont inférieurs aux plafonds de ressources du PSLA*.

Modalités

-  après étude et analyse de votre projet, notre conseiller Accession élaborera avec vous l'ensemble de votre plan de financement.

*Plafonds PSLA (Prêt Social Location Accession), - Revenu fiscal de référence 2008

Nombre de personnes du ménage	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et +
Zone B et C (Province)	23 688 €	31 588 €	36 538 €	40 488 €	44 425 €

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez-nous

Tél : 02 51 05 98 50
E-mail : pass-foncier@covecol.com

COVECOL

125, bd des Belges - 85036 La Roche-sur-Yon Cx
Les Herbiers, Fontenay-le-Comte, Challans et Les Sables d'Olonne

